LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_123-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Mickaël DABET, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Hervé LE DOUCEN, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Isabelle ERMEL, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Cyril CONAN, Marie-Hélène GANNAT, Marcel PICHOT, Evelyne BOSCHER, Rodolphe LE BRETON, Odile LE STRAT, Philippe PRESSE, Gaëlle HENO, Jean-Michel SCOUARNEC, Jean-Luc BLANCHARD, Isabelle MACE, Lucas CLEMENT, Laurence AKOSSI, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Magalie LAUNAY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Delphine BEUREL, Ronan FERNANDEZ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Sébastien QUINIO, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI , Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Gaëlle GOUEROU, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_123 ACCOMPAGNEMENT AU DESHERBAGE MECANIQUE SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Dans le cadre de la politique de préservation de la ressource eau et de l'accord de territoire Oust amont, Lié, Sulon, Poulancre et Daoulas 2025-2027, Loudéac Communauté accompagne depuis 2018 les producteurs d'eau potable sur la problématique phytosanitaire au travers d'actions préventives (diagnostics d'exploitation, accompagnements individuels…).

Une part importante des périmètres de protection de captage situés sur le territoire communautaire fait, comme la majorité des captages bretons, l'objet de problématiques liées à la présence de métolachlore ESA (molécule de dégradation d'un désherbant utilisé notamment sur maïs).

Depuis 2018, des actions ont été mises en œuvre afin de travailler sur la protection de la ressource, conjointement avec les exploitants, les municipalités, la Chambre d'agriculture, le SDAEP et le service environnement de Loudéac Communauté.

A titre d'exemple, en 2025, 9 hectares ont été conduits en désherbage mécanique sur les captages de Keribet, les Aulniaux et celui des Ecoupées grâce à l'engagement des exploitants, permettant ainsi de réduire l'utilisation des molécules actives problématiques. Un essai jugé concluant par les exploitants, avec des résultats intéressants (rendement, consommation de phytosanitaire).

Il est ainsi proposé d'accompagner les exploitants ayant des parcelles dans les périmètres de protections de captage et rencontrant des problématiques « pesticides » avérées, en participant financièrement aux prestations de désherbage mécanique sur culture (bineuse, roto étrille …) à hauteur de 50 % du montant. Le département des Côtes d'Armor financera les 50 % restant dans le cadre de l'accord de territoire Oust, Lié, Sulon, Poulancre et Daoulas 2025-2027.

En complément, de l'animation agricole réalisée par la Chambre d'agriculture sera prévue dans le cadre de l'accord de territoire, afin d'accompagner les exploitants sur cette technique (préparation des parcelles…).

Pour 2026, environs 24 ha seront programmés dans ce dispositif. Cela concerne principalement les captages des Ecoupées, des Aulniaux et Keribet. L'estimatif financier des prestations est de 3 360 € pour 2026.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260512-CC_2026_123-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser le Président à solliciter, au titre de l'accord de territoire 2025-2027, les subventions liées à cette action ;
2. D'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en place de cette action.

Exercice :	69	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	64	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	01	
Pour :	65	Loudéac, le 5 mai 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.12 15:54:38 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.12 15:59:19 +02'00'